Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902852-20251211-DELIB1112250014-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 Décembre 2025	Le jeudi onze décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09	**Présents :** M. PONTU Jacques, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. DIDOU Charlez, Mme LE LEZ Lauric, M. RAZIL Jean-Luc et M. MONTAC Henri.
Secrétaire de Séance Serge GUEGUEN	**Absents excusés** : M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline et Mme LAURANS Julie.
	Procuration : M. GRALL Eric donne procuration à M. GUEGUEN Serge.
N° Délibération	**DELIB1112250014**

Objet : Mutualisation des systèmes d'information et du numérique

Haut-Léon-communauté (HLC) a développé une expertise au sein de sa Direction des Systèmes d'Information qui permet de proposer une démarche de mutualisation :

-Sécurisation informatique du fonctionnement des services,

-Veille et le renforcement de la cybersécurité,

-Renforcement de la gestion informatique (parc, logiciels, accompagnement, rationalisation des outils, développement du numérique, innovation…).

Au bureau communautaire du 17/09/2025, la décision des communes et le montant estimatif ont été présentés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités	Mutualisation des Systèmes d'Information et du Numérique	Montant estimatif *(Actifs estimés x 240 euros)*		
	Date	Avis	Nbre actif	Montant total €
Saint Pol de Léon	9 septembre 2025	Favorable	80	19.200
Cléder	29 août 2025	Favorable	52	12.480
Plouescat	8 septembre 2025	Favorable	60	14.400
Roscoff	10 septembre 2025	Favorable	47	11.280
Plouénan	28 août 2025	Pas intéressée	25	6.000
Santec	10 septembre	Favorable	24	5.760
Plounévez-Lochrist	10 juillet 2025	Favorable	20	4.800
Plougoulm	25 août 2025	Pas intéressée	19	4.560
Lanhouarneau	27 août 2025	Favorable	13	3.120
Sibiril	27 juin 2025	Favorable	15	3.600
Tréflez	3 juillet 2025	Favorable	10	2.400
Mespaul	21 juillet 2025	Favorable	10	2.400
Tréflaouénan	11 juillet 2025	Favorable	4	960
Ile de Batz	9 septembre 2025	Favorable	19	4.560
Pays de Morlaix		Intéressée		

M. le Maire présente l'intérêt pour la commune de Tréflaouénan d'adhérer via une convention à la mutualisation des systèmes d'information et du numérique. La convention a une durée de 6 ans. La convention précise et formalise les modalités de la mutualisation du service et donc des moyens humains, techniques, et financiers pour la gestion l'exploitation, la sécurisation et l'évolution des systèmes

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902852-20251211-DELIB1112250014-DE

d'information (SI) et du numérique des communes adhérentes et de l'EPCI et vaut à ce titre règlement de mise à disposition.

La convention précise le périmètre, l'organisation, les niveaux de service, le fonctionnement, le modèle financier et la répartition des coûts etc.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation des systèmes d'information et du numérique avec Haut Léon Communauté ;**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques PONTU

Le Secrétaire de séance,
Serge GUEGUEN

MAIRIE DE TREFLAOUENAN
29440

**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le